Armes françaises au Yémen : pas de poursuites mais un rappel à la loi pour les journalistes

30/01/2020 à 10h30



Le parquet de Paris a décidé de ne pas engager de poursuites contre des journalistes soupçonnés de violation du secret-défense dans leurs enquêtes sur l'utilisation d'armes françaises au Yémen mais leur a notifié un rappel à la loi, a appris l'Agence France-Presse (AFP) mercredi 29 janvier de source judiciaire, confirmant une information de *Mediapart*.

« Après une étude approfondie de la procédure, il apparaît que l'infraction est caractérisée », écrit le procureur de la République, Rémy Heitz, dans un courrier dont a eu connaissance l'AFP. *« Toutefois, j'ai décidé de ne pas engager de poursuites pénales à votre encontre et de classer cette procédure qui constituera cependant un antécédent judiciaire. (…) Aussi je vous rappelle, par la présente, les termes de la loi en vous invitant à vous y conformer »*, ajoute-t-il.

www.lemonde.fr